

**COMPTE RENDU de SÉANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 8 DECEMBRE 2015**

Le huit décembre deux mil quinze, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du premier décembre octobre deux mil quinze, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

**Dix conseillers municipaux en exercice étaient présents :**

**Mesdames** Pierrette BUNEL, Catherine GIFFRAIN, Pascale CHAUSSON, Cyrille PELLETTIER.

**Messieurs** Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Jérôme CHERON, Louis BAUSSAN, Jean-Marie FROGER.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mesdames Florence BARBIER, Sandrine WEINHARD et Isalyne HERIVEAU sont excusées.

Monsieur Jérôme CHERON est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 18 septembre 2015 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu.

**1<sup>er</sup> OBJET : COMMERCE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe les conseillers sur l'avancée de la reprise du commerce. Il annonce aux conseillers que deux artisans locaux se sont rendus au commerce début novembre afin d'estimer le coût des travaux du commerce. A ce jour, la commune n'a pas eu retour des devis cependant le coût global des travaux seraient estimés selon l'avis du Maire aux environs de 30 000 €. Monsieur le Maire a été en contact à plusieurs reprises courant novembre avec les supposés repreneurs, il s'avère que pour monter le dossier avec le Conseil départemental par le biais de la CCI, il convient de signer un compromis de vente ou une attestation notariée pour l'acquisition de ce bien. Monsieur le Maire rappelle que, sans ce document, il est impossible de constituer le dossier de subvention appelé Etude de faisabilité. En conséquence, il demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer un compromis de vente concernant l'acquisition des murs du commerce situé 3 place de l'église à Saint-Michel-de-Chavaignes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente concernant l'acquisition des murs du commerce situé 3 place de l'église à Saint-Michel-de-Chavaignes. Ce compromis de vente doit comporter une clause qui indique que cet achat doit se faire à condition que les propriétaires actuels trouvent un repreneur pour la reprise de leur fonds de commerce.

-----

Suite à la décision actée ci-dessus, Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à déposer des demandes de subventions auprès des financeurs ci-dessous avec un plan de financement prévisionnel qui pourrait être présenté de la manière suivante :

\* Sur la base de 70 000 € (partie commerce car la partie privée n'a droit à aucun financement.)

Financeurs	Taux	Montant HT
Maître d'ouvrage	65 %	45 500 €
Conseil départemental (par le biais de la CCI)	25 %	17 500 €
Fonds Leader	?	?
Région	10 %	7 000 €

\* Sur la base de 30 000 € (estimation coût travaux)

Financeurs	Taux	Montant HT
Maître d'ouvrage	31,67 %	9 500 €
Réserve parlementaire	33,33 %	10 000 €
La Région	10 %	3 000 €
Conseil départemental (par le biais de la CCD)	25 %	7 500 €
Fonds Leader	?	?

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des financeurs avec les plans de financements prévisionnels présentés ci-dessus.

## 2<sup>ème</sup> OBJET : INFORMATION COMMUNE NOUVELLE ET SCHEMAS DE MUTUALISATION

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une réunion organisée par la communauté de communes du Pays Bilurien s'est déroulée le 13 novembre 2015 sur les enjeux de la commune nouvelle présentée par le cabinet Stratorial Finances. La commune de Saint-Michel-de-Chavaignes était représentée par Pierrette BUNEL, Cyrille PELLETIER, Pascale CHAUSSON, Louis BAUSSAN, Jean-Claude POTTIER et Michel FROGER et Monsieur le Maire les a remerciés pour leur participation. Il rappelle qu'une commune nouvelle est une fusion de plusieurs communes, créée par la loi RCT du 16 décembre 2010, son statut a été refondu par la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, véritable boîte à outil permettant de nombreuses adaptations, le régime juridique des communes nouvelles comporte surtout de très importants avantages financiers en cas de création avant mars 2016. Dans le cas présent, il s'agirait d'un regroupement des communes du Pays Bilurien, ce qui permettrait de maintenir le niveau actuel des dotations pour l'ensemble des communes, cependant cela engendrerait un % unique pour chacune des 4 taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti et cotisation foncière des entreprises) qui aurait pour conséquence pour St-Michel une augmentation importante de nos 4 taxes.

Ce qui pourrait avoir comme conséquence une diminution de la représentation des élus voire inexistante au sein de la nouvelle EPCI (fusion de la communauté de communes du pays des Brières et Gesnois avec la Communauté de communes du Pays Bilurien),... Pour conclure, à ce jour, il n'est pas envisagé de créer une commune nouvelle.

Lors de cette réunion du 13 novembre 2015, le cabinet Landot et associés a présenté les axes de mutualisations suite aux différentes réunions de travail avec les élus de chaque commune et les agents territoriaux :

1. Supports aux communes
2. Services techniques
3. Services à la population

Ces ateliers se dérouleront le 15 décembre 2015 à Bouloire.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

## 3<sup>ème</sup> OBJET : APPROBATION DU SCHEMA INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors de la séance du 30 octobre 2015, il les avait informé que la Préfecture avait transmis le projet de schéma départemental de coopération intercommunale : intention de regrouper la communauté de communes du Pays Bilurien avec la Communauté de Communes du Pays des Brières et Gesnois afin de constituer un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établi sur une assise territoriale plus large et doté de compétences renforcées. Aussi, il demande aux

conseillers de bien vouloir émettre un avis concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale entre la communauté de communes du Pays Bilurien et la Communauté de Communes du Pays des Brières et Gesnois.

Après en avoir délibéré, 1 abstention, 2 contre, le conseil municipal approuve à la majorité le projet de schéma départemental de coopération intercommunale entre la communauté de communes du Pays Bilurien et la Communauté de Communes du Pays des Brières et Gesnois proposé par la Préfecture de la Sarthe.

#### 4<sup>ème</sup> OBJET : EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que suite à un jugement de dossier de surendettement à la banque de France, le Trésor Public demande de bien vouloir valider un effacement de dettes pour un particulier pour un montant total de 54 € (cantine 2014 et 2015).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte de cette décision et autorise Monsieur le Maire à prendre en charge cette dépense au compte 6542 créances éteintes sur le budget communal.

#### 5<sup>ème</sup> OBJET : DEMANDE PARTICIPATION POUR UNE SORTIE ORGANISEE PAR L'ECOLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que Mme BANZET Lucie et Mme Tiphonie CALMBEL, enseignantes à l'école Gustave Billard, ont adressé à la mairie une demande d'aide concernant une sortie au Puy du Fou en juin 2016 avec les classes de CP/CE1/CM2 et CE2/CM1. Le coût total de la sortie est de 1741 €, cette somme comprend les billets d'entrée pour la journée entière et le spectacle du soir, il sera demandé 15 € de participation aux parents par enfant et la coopérative scolaire prendra en charge à hauteur de 630 €. Pour faire la sortie, l'école nous demande de bien vouloir prendre en charge la différence soit 531€. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à prendre en charge 531€ concernant la sortie au Puy du Fou en juin 2016 avec les classes de CP/CE1/CM2 et CE2/CM1. Cette aide sera versée directement à la coopérative scolaire.

#### 6<sup>ème</sup> OBJET : POINT FINANCIER

Monsieur le Maire remet aux conseillers à titre d'information un tableau présentant le compte administratif prévisionnel 2015 du budget communal :

	Prévu	Réalisé	Réalisé en %
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	569 600	422 659,74	74,20
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	569 600	422 659,74	93,12

TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	331 450	296 666,36	89,50
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	331 450	244 890,44	73,88

Monsieur le Maire précise aux conseillers que d'autres recettes d'investissement sont à percevoir d'ici la fin de l'année et non pris en compte dans ce tableau.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

#### 7<sup>ème</sup> OBJET : CHANGEMENT DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la trésorerie de Bouloire sera définitivement fermée au 31 décembre 2015. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune de St-Michel-de-Chavaignes sera

rattachée à la trésorerie de Saint-Calais pour toutes les opérations comptables. Afin d'avertir tous les partenaires financiers de la commune (banques, Conseil Départemental, la Préfecture, les locataires, ...). Il convient de demander aux conseillers de prendre acte de ce changement professionnel.  
Le Conseil municipal prend acte de ce changement professionnel et charge Monsieur le Maire d'avertir tous les partenaires financiers de la commune (banques, Conseil Départemental, la Préfecture, les locataires, ...).

**8<sup>ème</sup> OBJET : EXECUTION ANTICIPEE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2016**

Conformément à l'article L1612-1 du code de gestion des collectivités territoriales, Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement alloués sur l'exercice 2015 soit 82 862,50 € sur 331 450 € pour le budget principal 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers autorisent Monsieur le Maire qui pourra engager des dépenses d'investissement à hauteur de 82 862,50 € (correspond au quart des crédits d'investissement de l'exercice 2015).

**9<sup>ème</sup> OBJET : IMPLANTATION D'UN TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE SUR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le service des Réseaux du Conseil départemental de la Sarthe doit procéder à l'installation d'un transformateur électrique sur la parcelle C n° 958. Cette installation nécessite une emprise de 9 m<sup>2</sup> et doit être mise à disposition du Département, propriétaire du poste. Afin de simplifier les procédures administratives et de réduire les frais de transfert, il a été décidé d'établir une convention de mise à disposition du terrain entre la commune et le département. Il est demandé d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain (parcelle C n° 958, 9 m<sup>2</sup>) destiné à l'installation d'un poste de transformation électrique entre le Département de la Sarthe et la commune de Saint-Michel-de-Chavaignes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers autorisent Monsieur le Maire à signer la convention présentée ci-dessus.

**10<sup>ème</sup> OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

- **Smirgeomes** : A partir du 4 janvier 2016, une levée de nos poubelles se fera tous les 15 jours. Un bulletin d'information (infos Smirgeomes) sera distribué dans la boîte aux lettres des habitants fin semaine 51, il contiendra un calendrier pour les levées 2016.

- **Point travaux** : les travaux de voirie ont été réalisés début novembre, la réfection du pont mitoyen avec Dollon vers le 15 novembre, les illuminations ont été installées la semaine 50, le radar pédagogique sera posé route de Thorigné sur Dué semaine 51.

- **Présentation état d'urgence** : Pierrette BUNEL, 1<sup>ère</sup> adjointe et Jean-Claude POTTIER, 3<sup>ème</sup> adjoint, ont assisté le vendredi 20 novembre 2015 à la réunion sur la présentation de l'état d'urgence en Sarthe suite aux attentats du 13 novembre. Etaient présents à la réunion les représentants des pompiers, de la gendarmerie, de la Croix Rouge, Mme la Préfète a annoncé qu'il y avait eu quelques perquisitions administratives en Sarthe, que certaines personnes étaient assignées à résidence, que des mesures sont prises pour assurer la surveillance et le contrôle des lieux publics, des contrôle d'identité et des fouilles peuvent être effectués par les élus locaux.

• **Tableau des permanences pour les élections régionales le 13 décembre 2015 :**

HORAIRES	NOMS
8h-10h30	Pascale CHAUSSON, Catherine GIFFRAIN, Pierrette BUNEL
10h30-13h	Florence BARBIER, Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER
13h-15h30	Cyrille PELETIER, Louis BAUSSAN, Jean-Marie FROGER
15h30-18h	Michel FROGER, Cédric CATOIS, Jérôme CHERON

• **Dissolution de l'association les Berdanciers Chavaignais :** Cyrille Pelletier a informé le conseil que l'association est dissoute depuis le 7 décembre 2015, il restait 831,28 € sur le compte de cette association. En conséquence, un don de 650 € a été fait à l'école Gustave Billard et un don de 181,28 € a été reversé à l'association Soleil en livres.

• **Restauration statue Vierge à l'enfant et tableau Gaston Muller :** Suite à une demande de Monsieur le Maire en juin 2015, le Conseil départemental a décidé de proroger pour une durée d'un an la subvention de 1 557 € qui avait été accordée en juillet 2013 concernant la restauration de la statue Vierge à l'enfant et tableau Gaston Muller. Cyrille Pelletier rajoute que Mains d'art envisage de faire la démarche pour la protection pour la stèle Hélène Bertaux et la statue de la Vierge à l'enfant au titre des objets classés auprès de la conservation du patrimoine et précise que l'on ne pourra pas avoir de financement du Conseil départemental si la statue de la Vierge à l'enfant est classée.

• **Fête de Noël :** samedi 12 décembre 2015 à 14h30 à la salle polyvalente de l'école

• **Soleil en livres :** spectacle de contes avec Stéphanie Hauteville dimanche 20 décembre 2015 à 15h à la salle Hélène Bertaux.

• **Deux sacs à dos en Asie :** diaporama d'une traversée, soirée conviviale organisée en partenariat avec Mains d'art vendredi 8 janvier 2016 à 20h30 à la salle Hélène Bertaux

• **Cérémonie des voeux :** dimanche 10 janvier 2016 à 11h à la salle Hélène Bertaux.